

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12069**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Collège ostéopathique européen formation initiale (COEFI) | Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ostéopathe est un praticien autorisé à pratiquer des manipulations ayant pour seul but de prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques.

Il effectue les activités suivantes :

- Consultation ostéopathique
- Gestion d'un cabinet libéral
- Recherche et veille scientifique en ostéopathie
- Enseignement ostéopathique
- Le titulaire est capable de:
  - Ecouter, comprendre et cerner la demande et les besoins du patient
  - Réaliser un diagnostic différentiel d'exclusion
  - Réaliser un bilan ostéopathique global et complet et analyser les résultats du bilan
  - Elaborer un projet thérapeutique et effectuer un traitement ostéopathique
  - Evaluer l'efficacité du traitement
- Analyser et critiquer avec méthodologie l'information nécessaire au développement et à la recherche clinique et fondamentale en ostéopathie. Utiliser les moteurs de recherche
- Assurer la gestion, le suivi et le développement économique d'une entreprise libérale et tenir une comptabilité BNC
- Enseigner, transmettre un savoir-faire

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

profession libérale, secteur santé, sport, bien être

- Activité libérale (individuelle ou au sein d'une SCP ou SEL), en tant que titulaire, remplaçant ou collaborateur.
- Activité salariée dans centres hospitaliers, cliniques, salles de sport, bien-être, clubs sportifs, maisons de retraite, centres médico-sociaux.
- Activité salarié de formateur occasionnel et enseignement.
- Consultant en entreprise

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

### Réglementation d'activités :

- Profession réglementée selon l'article 75 de la loi 2002-303 et ses décrets 2007-435 et 437 relatifs aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.
- Obligation de faire enregistrer le diplôme délivré par un établissement de formation agréé par le ministère de la santé auprès des DASS. Le préfet délivre le droit d'user du titre d'ostéopathe

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

- Unité de formation 1 : Physiologie, pathologie de l'enfant et de l'adult
- Unité de formation 2 : Psychosociologie, éthique, déontologie, Médecine légale
- Unité de formation 3 : Appareil locomoteur, traumatologie
- Unité de formation 4 : Système nerveux central et périphérique.
- Unité de formation 5 : Appareil ostéo-articulaire
- Unité de formation 6 : Appareil cardio-vasculaire et respiratoire.
- Unité de formation A : Le concept et les techniques de l'ostéopathie.
- Unité de formation B : Approche palpatoire et gestuelle de l'ostéopathie.
- Unité de formation C : Applications des techniques de l'ostéopathie au système musculo-squelettique et myofascial.

Toutes les épreuves sont notées sur 20 points et validées en cas d'obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20. La validation de

toutes les épreuves diplômantes ainsi que la validation des 330 ECTS permet l'obtention du diplôme.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Unité A : Deux ostéopathes professionnels-enseignants dont un senior membre de la coordination pédagogique et un ostéopathe professionnel pour la soutenance du mémoire de recherche de littérature Unité B: Deux ostéopathes professionnels-enseignants dont un senior membre de la coordination pédagogique Unité C: Deux ostéopathes professionnels-enseignants dont un senior membre de la coordination pédagogique pour la validation du mémoire « cas clinique »
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	l'autorité délivrant la certification, d'un enseignant senior membre de la coordination pédagogique et de deux professionnels en exercice membre d'une association socio-professionnelle.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Ostéopathe avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

DU de psychosomatique Formation Continue Université René DESCARTES -PARIS V

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.osteo-coe.fr>

[annuaire\\_ostéopathes COE](#)

[annuaire UFOF](#)

**Lieu(x) de certification :**

**Collège Ostéopathique Européen**

Adresse : 46 ave des Genottes BP 18554 95892 CERGY PONTOISE cedex

Téléphone : 01 34 33 71 50

Télécopie : 01 34 33 71 51

Courriel : [coe@osteo-coe.fr](mailto:coe@osteo-coe.fr)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Collège Ostéopathique Européen**

Adresse : 46 ave des Genottes BP 18554 95892 CERGY PONTOISE cedex

Téléphone : 01 34 33 71 50

Télécopie : 01 34 33 71 51

Courriel : [coe@osteo-coe.fr](mailto:coe@osteo-coe.fr)

**Historique de la certification :**

Article 75 de la Loi 2002-303 du 4 mars 2002. Décret 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Décret 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation.

L'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires.

L'arrêté du 9 août 2007 listant les établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie

**Certification suivante :** Ostéopathe